

**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 7 mars 2024 2023**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le sept mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



**N°13**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentées.:** Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, Mme Aysel TARI par M. Bernard COMBES, Mme Zohra HAMZAOUI par Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Jacques SPINDLER.

**Etaient absents :** Mme Micheline GENEIX, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **Acquisition de la parcelle de terrain cadastrée BS 26 sise au Lieu-dit Saquet**

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Considérant que Madame Geneviève KRUMENACKER, Madame Elise DRULIOLLE, Monsieur Christian DRULIOLLE, Madame Annie GERVAIS et Monsieur Guy AUJOL, propriétaires en indivision de la parcelle BS 26, au lieu-dit Saquet à Tulle, ont sollicité la Ville dans le but de céder cette parcelle de terrain,
- Considérant que ladite parcelle se situe sur la partie goudronnée de la rue de Langlade, ouverte à la circulation et qu'il semble pertinent de l'intégrer au domaine public communal.
- Vu le plan ci-annexé,

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité

**1 - Décide** d'acquérir auprès de Madame Geneviève KRUMENACKER, Madame Elise DRULIOLLE, Monsieur Christian DRULIOLLE, Madame Annie GERVAIS et Monsieur Guy AUJOL la parcelle de terrain cadastrée BS 26 sise au Lieu-dit Saquet au prix d'un euro en vue de l'intégrer dans le domaine public communal.

**2 - Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

**3 -** Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

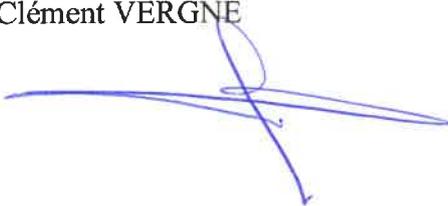
**4 - Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

**5 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

 Le Maire,  
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le :

Date et ref de l'accusé de réception :

D13 - 07032024

11 MARS 2024

11 MARS 2024



*Vu,*  
*Le Maire, 267*  
*Sébastien COMBE*

